

Séances d'information publique 2023





- Dates et lieux des séances :
 - Le lundi 13 février 2023 à 18h30 à Porrentruy, à la salle de cinéma Cinémajoie (Collège Saint-Charles);
 - Le jeudi 2 mars 2023 à 18h30 à Delémont, à l'auditoire de StrateJ;
 - Le mardi 7 mars 2023 à 18h30 à Saignelégier, à la salle Saturne du Centre des loisirs
- Intervenants :
 - Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie du Service du développement territorial
 - Michel Frey, responsable de l'efficacité énergétique

Quelques mots sur la situation énergétique actuelle



Situation d'approvisionnement tendue

L'approvisionnement en électricité est assuré

L'approvisionnement en électricité est assuré. Contribuez à sécuriser l'approvisionnement de la Suisse en hiver et évitez le gaspillage en appliquant nos [conseils](#) pour économiser l'énergie.



Situation d'approvisionnement tendue

L'approvisionnement en gaz naturel est assuré

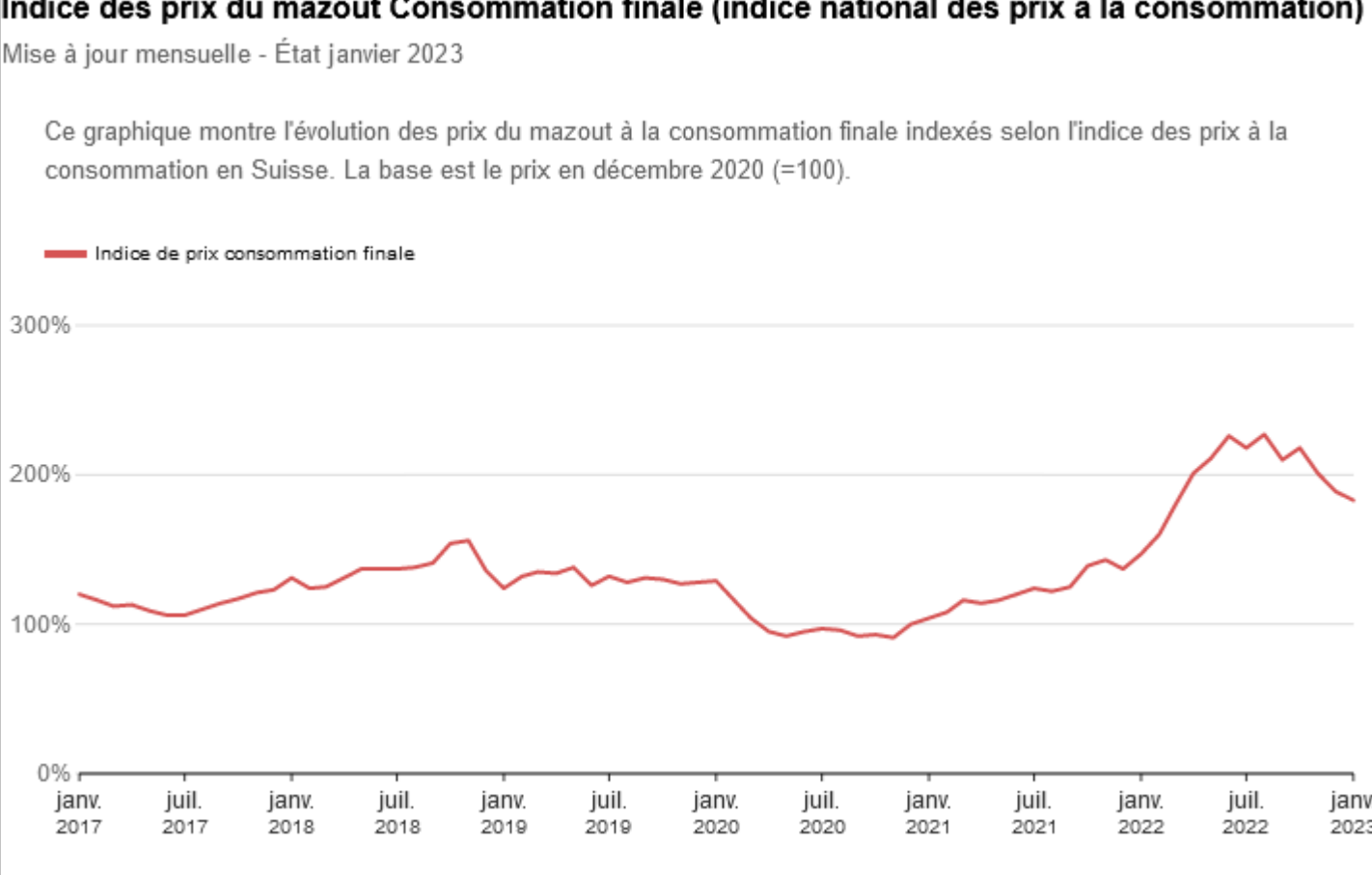
L'approvisionnement en gaz naturel est assuré. Faites tout de même entretenir votre installation de chauffage et votre chauffe-eau. Contribuez à sécuriser l'approvisionnement de la Suisse en hiver et évitez le gaspillage en appliquant nos [conseils](#) pour économiser l'énergie.



www.dashboardenergie.admin.ch



La crise énergétique n'est pas terminée, elle bien est partie pour revenir...



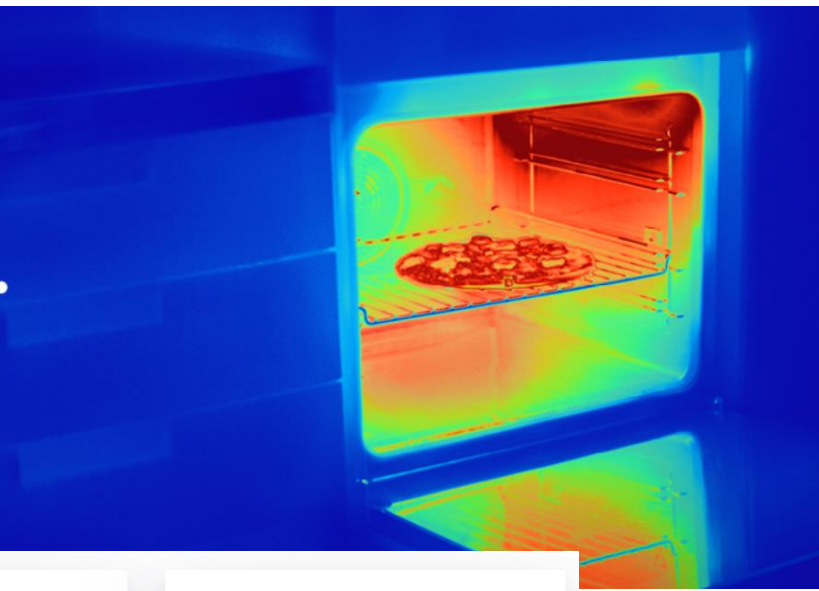


Economiser de l'énergie reste une préoccupation constante

L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.



DETEC
DEFR

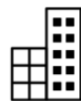


0800 005 005

www.stop-gaspillage.ch



Conseils d'économie
pour les ménages
privés >



Conseils d'économie
pour les entreprises >



Téléchargements et
matériel
d'information >



Pourquoi économiser de l'énergie ?

Ce que vous devez savoir

6 à 10%

Chaque fois que vous diminuez la température ambiante de 1 °C, vous économisez 6 à 10% d'énergie de chauffage.

Jusqu'à 20%

Les vannes thermostatiques sur les radiateurs réduisent la consommation d'énergie jusqu'à 20% car elles maintiennent automatiquement la température ambiante à la valeur souhaitée.

- Nombreux conseils disponibles sur :
 - www.stop-gaspillage.ch
 - www.energie-tipps.ch



2 Réglez adéquatement la température

Ne réglez jamais la température ambiante en ouvrant les fenêtres mais réglez correctement les vannes des radiateurs. Les vannes thermostatiques représentent le moyen le plus efficace pour cela car elles maintiennent automatiquement la température souhaitée et réduisent la consommation d'énergie jusqu'à 20%. Maintenant, convertissez d'une vanne manuelle en une vanne thermostatique. Les valeurs moyennes habituelles pour les différentes pièces sont:

- a. 23 °C dans les salles de bains (pos. 4 sur la vanne thermostatique)
- b. 20 °C dans la zone de vie / de séjour (pos. 3 sur la vanne thermostatique)
- c. 17 °C dans les chambres à coucher et dans le couloir (pos. 2 sur la vanne thermostatique)
- d. dans les pièces peu utilisées (pos. * sur la vanne thermostatique)

4 Réglez votre chauffage




6 Ouvrez les stores et volets pendant la journée 

7 Fermez les stores et volets pendant la nuit 

8 Aérez correctement 

Si vous aérez en laissant constamment les fenêtres inclinées, vous laissez s'échapper beaucoup de chaleur vers l'extérieur. Il vaut mieux ouvrir toutes les fenêtres trois fois par jour pendant cinq à dix minutes pour une aération par à-coups, qui permet d'économiser de l'énergie.

Si vous avez des questions sur le thème [«Aération et santé»](#)  , nous vous recommandons de consulter la fiche d'information «Bien aérer» de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser du chauffage



Baisser la température ambiante:

veillez à ce que la température ambiante ne dépasse pas 20 °C.

Installer des robinets thermostatiques:

les robinets thermostatiques installés sur les appareils de chauffage maintiennent automatiquement la température ambiante au niveau désiré et permettent ainsi d'économiser jusqu'à 20% d'énergie.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement dans les pièces. Veillez à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Purger les radiateurs:

créez une température ambiante agréable et réalisez jusqu'à 15% d'économies d'énergie sur le chauffage. Pour ce faire, purgez votre système de chauffage avant le début de l'hiver.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser l'eau chaude



Préférer les douches aux bains:

il est possible d'économiser une grande quantité d'eau chaude en prenant des douches courtes et tièdes. Une eau à 37 °C est idéale à la fois pour le corps et pour les économies d'énergie.

Adapter la quantité d'eau chaude:

le chauffage de l'eau est très énergivore. Réfléchissez toujours en amont à la quantité d'eau dont vous avez réellement besoin.

Utiliser une bouilloire plutôt qu'une casserole:

une bouilloire nécessite 30% d'énergie en moins qu'une casserole avec couvercle pour chauffer de l'eau.

Laver à basse température:

lavez vos vêtements à la température la plus basse possible et utilisez le programme Éco.

Installer des économiseurs d'eau:

dans la cuisine et la salle de bains, utilisez des robinets et des pommeaux de classe énergétique A. Les régulateurs de débit modernes se vissent sur les robinets à la place des anciens régulateurs de jet et permettent d'économiser jusqu'à 50% d'eau.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Chauffez renouvelable

- Passer du fossile au renouvelable
- Informations sur le site
 - www.chauffezrenouvelable.ch
- Conseil incitatif
 - Spécialiste pour un conseil à domicile
 - Gratuit (financé par la Confédération)
- Permet d'anticiper
- Pour ne pas surdimensionner son chauffage, priorité à l'isolation





**MAISON INDIVIDUELLE OU
IMMEUBLE LOCATIF AVEC JUSQU'À
6 UNITÉS D'HABITATION**



**GRAND IMMEUBLE D'HABITATION
DE PLUS DE 6 UNITÉS D'HABITATION
ET PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGE**

www.chauffezrenouvelable.ch

Chauffez renouvelable

VOICI COMMENT PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE:

1. SOYEZ PRÉVOYANT ET PLANIFIEZ CE CHANGEMENT! 

2. IMPLIQUEZ UN PRESTATAIRE DE CONSEIL INCITATIF 

3. FAITES LE BON CALCUL! 

4. DEMANDEZ DES OFFRES ET COMPAREZ 

5. INFORMEZ LES AUTORITÉS 

6. TENEZ COMPTE DES SUBVENTIONS 

7. REMPLACEZ VOTRE CHAUFFAGE 

Adresse/Nom de projet	Les Champs 2830 Courrendlin
Année de construction	2018
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel
N° Egid_EDID	13467810_0



Données (valeurs calculées, Q _{H,eff})		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	38 kWh/(m ² a)	Date d'établissement	xx.xx.2023
Efficacité énergétique globale	88 kWh/(m ² a)	Émetteur (expert.e)	
Émissions directes de CO ₂	0 kg/(m ² a)	Signature	
Émissions de gaz à effet de serre	6 kg/(m ² a)		
Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)			
Chauffage	4'680 kWh/a		
Eau chaude	3'000 kWh/a		
Énergie auxiliaire et ménagère	4'500 kWh/a		

Description du bâtiment

Généralités	Valeurs U [W/(m ² K)]			Producteur de chaleur		
	Contre extérieur ou entree ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou entree > 2 m		Degré de couverture / rendement		Année de construction
Total de la surface de référence énergétique [m ²]	210					
Nombre d'appartements	1					
Nombre moyen de pièces	≥ 6					
Étages entiers	2	Toit/platefonds	0.19	-		
Facteur d'enveloppe	2.28	Murs	0.19	-		
Isolation météo		Sols	0.19	-		
Basel-Binningen		Fenêtres et portes	1.3	-		
Affiliation du bâtiment (Surface de référence énergétique [m ²])				Puissance thermique spécifique [W/m ²]		
Habitat individuel (277)				Puissance thermique spéc. *		
				18		
Installations de ventilation	VIAE [m ³ /h/m ²] Délai d'air neuf thermiquement actif	Production d'électricité	Puissance [kW]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard	
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche	0.70	Inst. PV effect. Inst. PV prise en c.	-	-	Valeur-limite	Valeur-actuelle
Hotte aspirante	Bon	Installation CCF				
					Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SIA 3891:2016)	47
					Efficacité énergétique globale (SIA GT 203/10:ED3)	106

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte
* La puissance thermique spécifique P_{th} représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	B	L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique performante, d'efficacité identique aux exigences actuelles.
Efficacité énergétique globale	B	L'efficacité énergétique globale est bonne. Le besoin énergétique pondéré pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les équipements électriques est inférieur ou égal à celui des nouvelles constructions.
Émissions directes de CO ₂	A	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .

	Enveloppe du bâtiment			Technique du bâtiment		
	Intact	Légèrement usé	Usé	Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon	Sol					
Bon	Mu, To, Fe					
Moyen						
Insuffisant						

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/platefond, murs, Sol ext./ ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n.-c., Mu c. n.-c., Sol c. n.-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment	
Murs	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Toit	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Sols	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Fenêtres	Le remplacement des fenêtres n'est pas prioritaire. Toutefois, leurs performances thermiques sont en deçà des standards actuels.
Installations techniques	
Chauffage	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique correspondent à l'état actuel de la technique.
Eau chaude sanitaire	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique pour l'ECS correspondent à l'état actuel de la technique.
Autres appareils électriques	L'efficacité énergétique moyenne de l'ensemble des appareils électriques ne correspond plus tout à fait à l'état actuel de la technique.



CECB+

- Etude approfondie selon vos besoins
- Combinaisons de mesures, mais au maximum trois variantes
- Priorisation des mesures d'assainissement
- Estimation des montants d'investissement, en tenant compte des subventions
- Un PLUS pour un entretien avec votre établissement bancaire
- Bien des fois, une subvention plus attractive!



À propos du programme



Subventionnement d'assainissements énergétiques de biens immobiliers

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient financièrement les propriétaires de biens immobiliers qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire la **consommation d'énergie** et les **émissions de CO₂** des biens immobiliers.

Sont par exemple subventionnés **l'isolation thermique** de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux **énergies renouvelables**, la construction et le raccordement à un **réseau de chaleur** ainsi que les **assainissements énergétiques** complets satisfaisant par exemple le label **Minergie®** et les nouveaux bâtiments répondant aux normes **Minergie®-P** ou **CECB® A/A**.

Objectif: réduire les émissions de CO₂ des bâtiments

33%

des émissions de CO₂ en Suisse sont générées par les bâtiments

Plus de

50%

des bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles ou de l'électricité

Près de

1 million

de maisons ne sont pas ou seulement très peu isolées

Le Programme Bâtiments contribue significativement à l'assainissement énergétique du parc immobilier et à la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Il se base sur l'art. 34 de la loi sur le CO₂ et constitue un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse.

Subventions issues de la taxe sur le CO₂

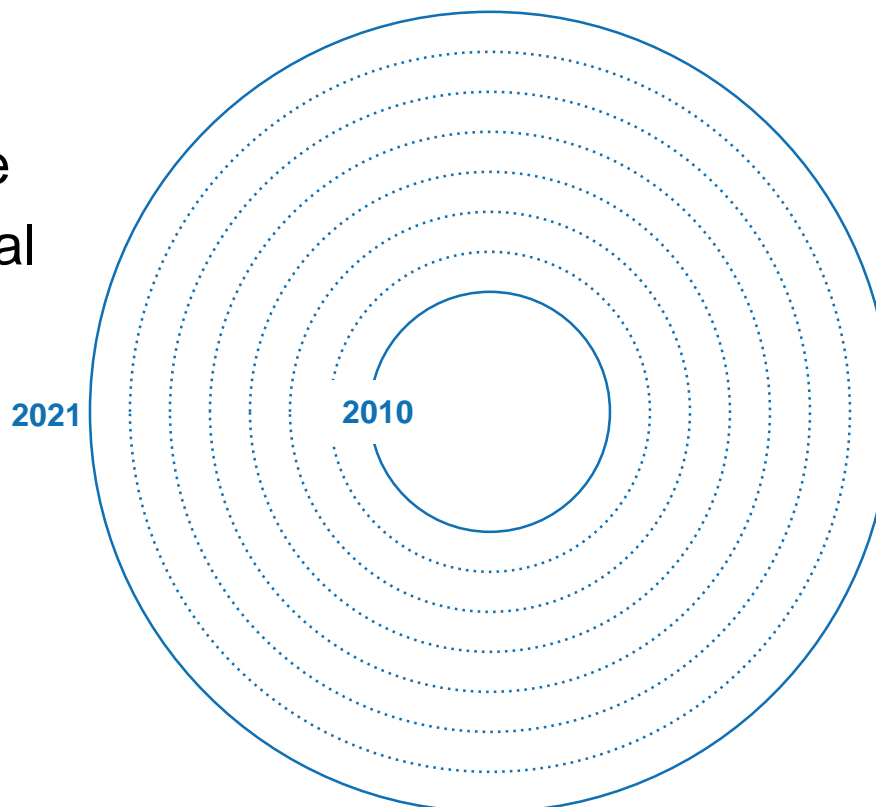


Le Programme Bâtiments
(env. 570 à 600 mio fr. par année)

¹ Taux maximal de la taxe selon la loi sur le CO₂

Le Programme Bâtiments porte ses fruits

Entre 2010 et 2021, des subventions à hauteur de **2,7 mia de francs** au total ont été versées.



Réduction annuelle des besoins en énergie de

2,8 milliards
de kWh

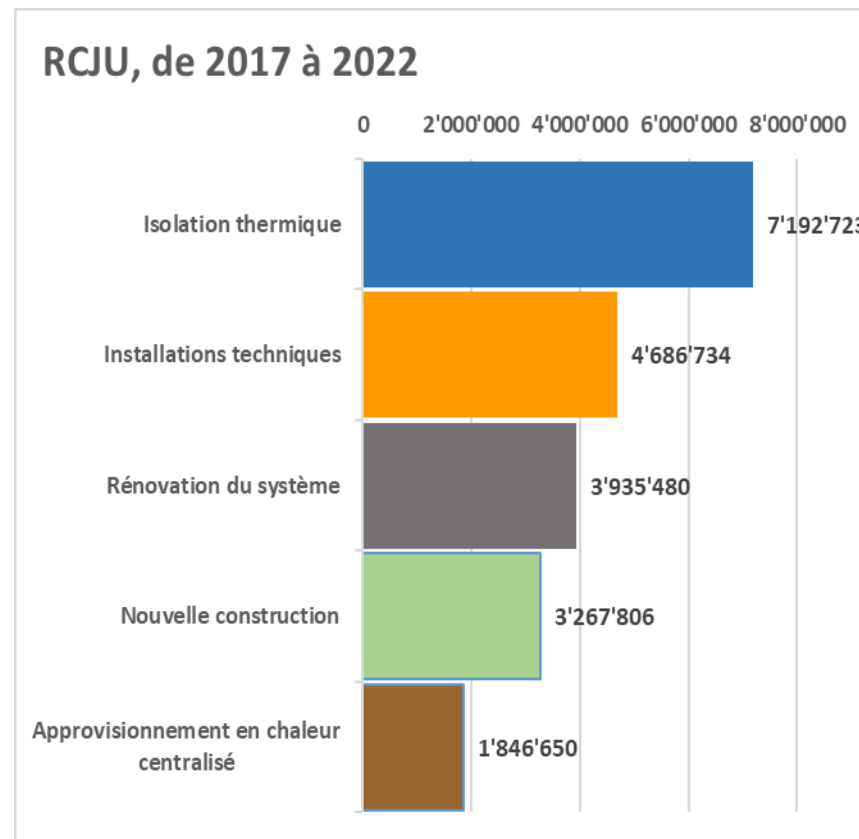
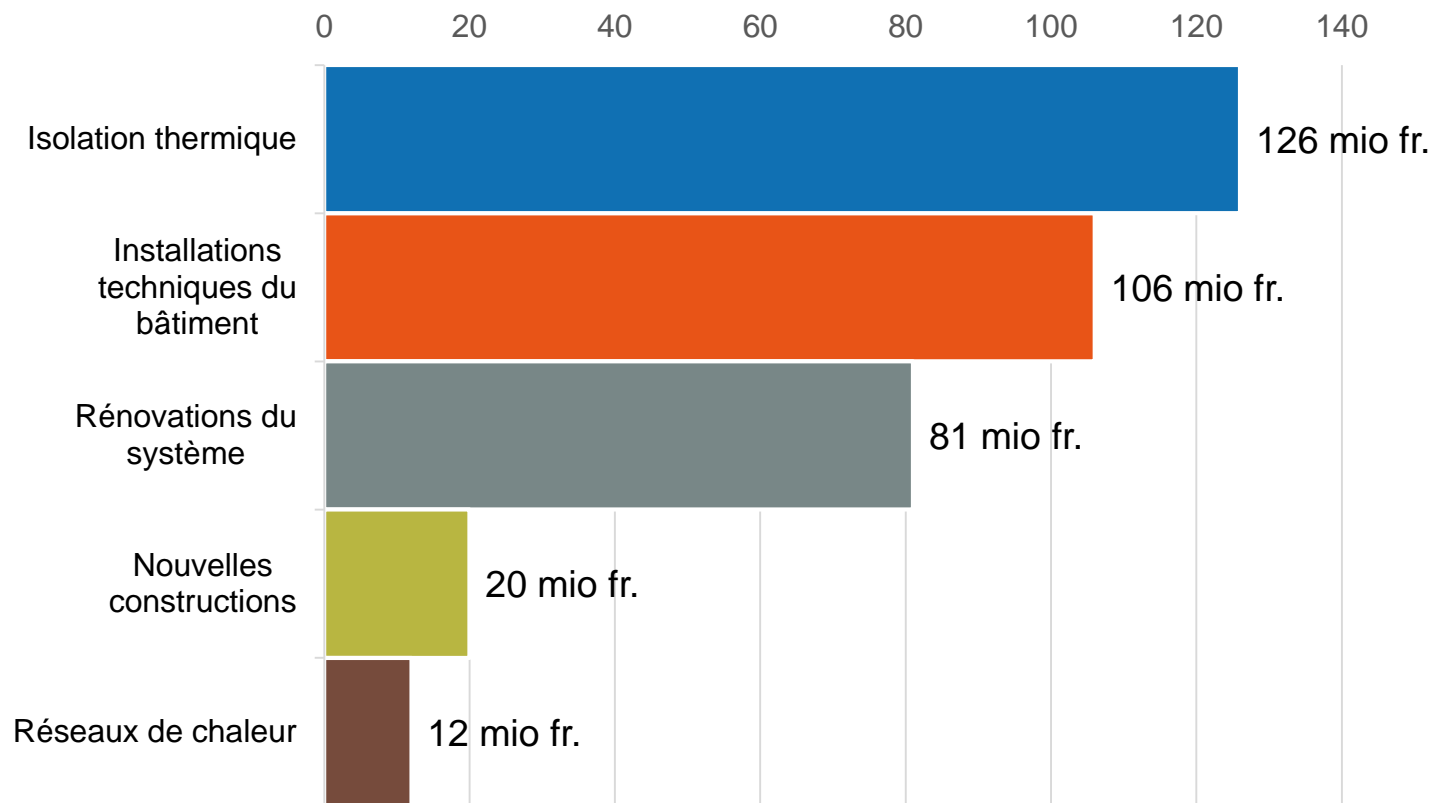
Réduction annuelle des émissions de CO₂ de

0,75 million
de tonnes

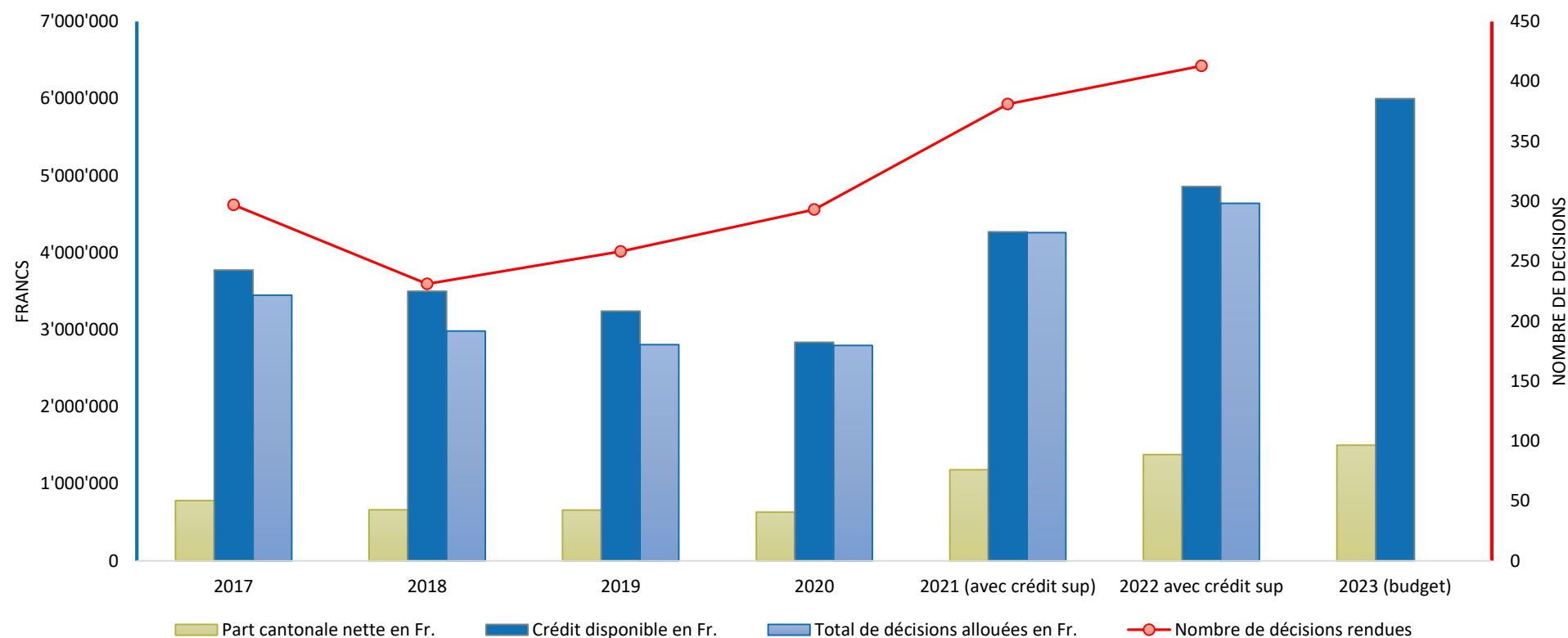


En 2021, 361 millions de francs ont été versés au total en Suisse

**JU, 20,9 millions
(1873 dossiers)**



Programme Bâtiments du canton du Jura depuis 2017



Depuis 2017, dans le canton du Jura

757 bâtiments ont été isolés



602 chauffages ont été remplacés



149 installations solaires thermiques ont été installées



163 bâtiments ont bénéficié d'un assainissement énergétique complet



103 nouvelles constructions hautement efficaces ont été soutenues



Une chance pour le secteur de la construction en Suisse

Investissements supplémentaires à hauteur de **460 mio de francs¹** et plus de **1000¹** équivalents plein temps supplémentaires grâce au Programme Bâtiments.

Besoins d'assainissement

Les besoins d'assainissement du parc immobilier suisse sont encore très importants.

Rentabilité

Les assainissements énergétiques sont rentables financièrement sur l'ensemble de la durée de vie.

Marché

L'argument de la protection du climat est très important pour les maîtres d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage attendent de leurs prestataires une compétence dans les questions énergétiques et des offres correspondantes.

¹ Chiffres 2021



Recevoir des subventions

Mesures encouragées

Isolation thermique			
Capteurs solaires thermiques	Chauffage au bois	Pompe à chaleur	Réseau de chauffage à distance
Rénovation complète avec Minergie ou Minergie-P	Nouvelle construction avec Minergie-P		



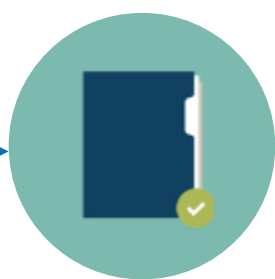
Marche à suivre

1. Demande d'un conseil énergétique



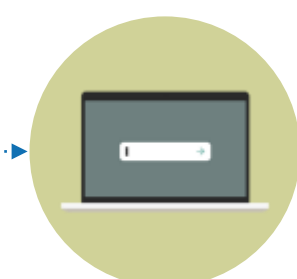
Un CECB® Plus décrit l'état actuel et propose des recommandations en vue d'améliorations

2. Élaboration d'un concept d'assainissement



Une planification adéquate permet d'éviter les risques et les mauvais investissements

3. Demande de subventions



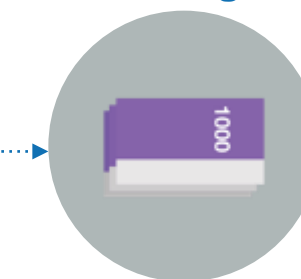
Une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux

4. Assainissement



Mise en œuvre de l'assainissement

5. Dépôt des documents d'achèvement, ajustez le chauffage



Versement des subventions après vérification finale. Recommander le programme d'encouragement

Vidéo « Le Programme Bâtiments: comment ça marche? »



Comment dois-je procéder si je veux obtenir des subventions du [Programme Bâtiments](#)? Découvrez-le dans la [vidéo explicative](#).

[Voir aussi les autres vidéos du Programme Bâtiments.](#)

Le Programme Bâtiments





Le programme cantonal 2023





Conseil incitatif / CECB

- 1^{er} contact avec un conseiller en énergie
 - Détermination de l'état énergétique d'un bâtiment ou de son installation de chauffage
 - Base pour la suite de la procédure dans le cas de la rénovation d'un bâtiment
- Obligation du CECB Plus
 - Subvention M-01 > CHF 10'000.-





Investissez et obtenez des subventions

Le Programme Bâtiments



2023 du canton du Jura

ProKilowatt

pronovo





Enveloppe du bâtiment M-01



- Bâtiments construits avant 2000
- Bâtiments chauffés en situation initiale
- Exigence: valeur U de 0,20 W/m²K
- Montant minimum de CHF 3000.-
- Certificat CECB Plus si subventions > CHF 10'000.-

CHF 40.- /m²

Cas particuliers

Rénovation d'éléments de construction

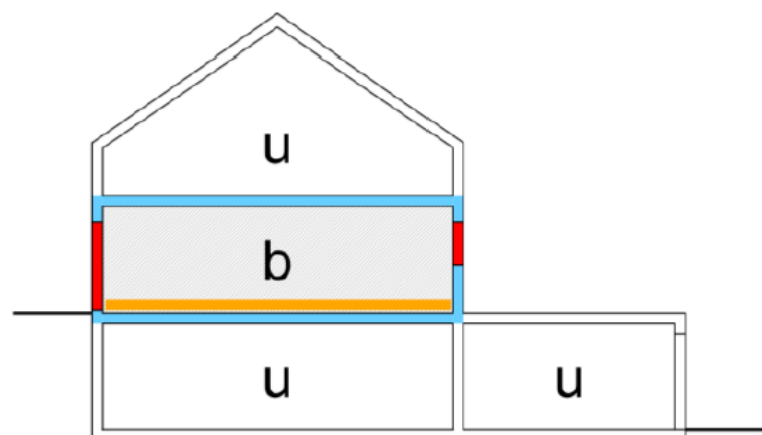


Figure 1.1

Changement d'affectation avec modification de la température «comble, sous-sol»

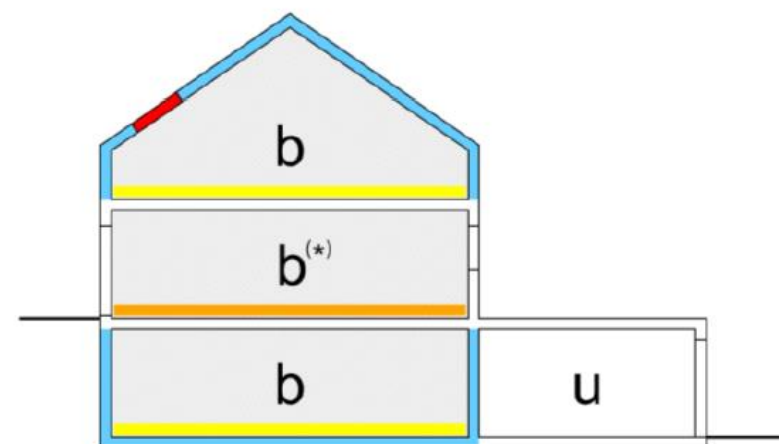


Figure 2.1



Remplacement de votre chauffage



- **Chauffage à énergie fossile**
- **Chauffage électrique fixe à résistance**

Par un chauffage à bois ou une pompe à chaleur

Conditions générales

- Chauffage principal
- Couvrir les besoins en énergie pour ECS
- Puissance admissible 50 W/m² SRE
- Assurance qualité
 - Déclaration de conformité / performances
 - QM pour chauffage > 70 kW
 - PAC système-module «pompe à chaleur»



Montant de la subvention

- M-02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
CHF 4'000.- «Forfait»
- M-03 Chauffage à bois automatique (pellets / plaquettes)
≤ 70 kW **CHF 4'000.- + CHF 100.-/kW_{th}**
- M-04 Chauffage à bois automatique
> 70 kW **CHF 180.-/kW_{th}**



Montant de la subvention

- M-05 Pompe à chaleur «air/eau»



CHF 2'500.- + CHF 100.-/kW_{th}

- M-06 Pompe à chaleur «sol/eau»

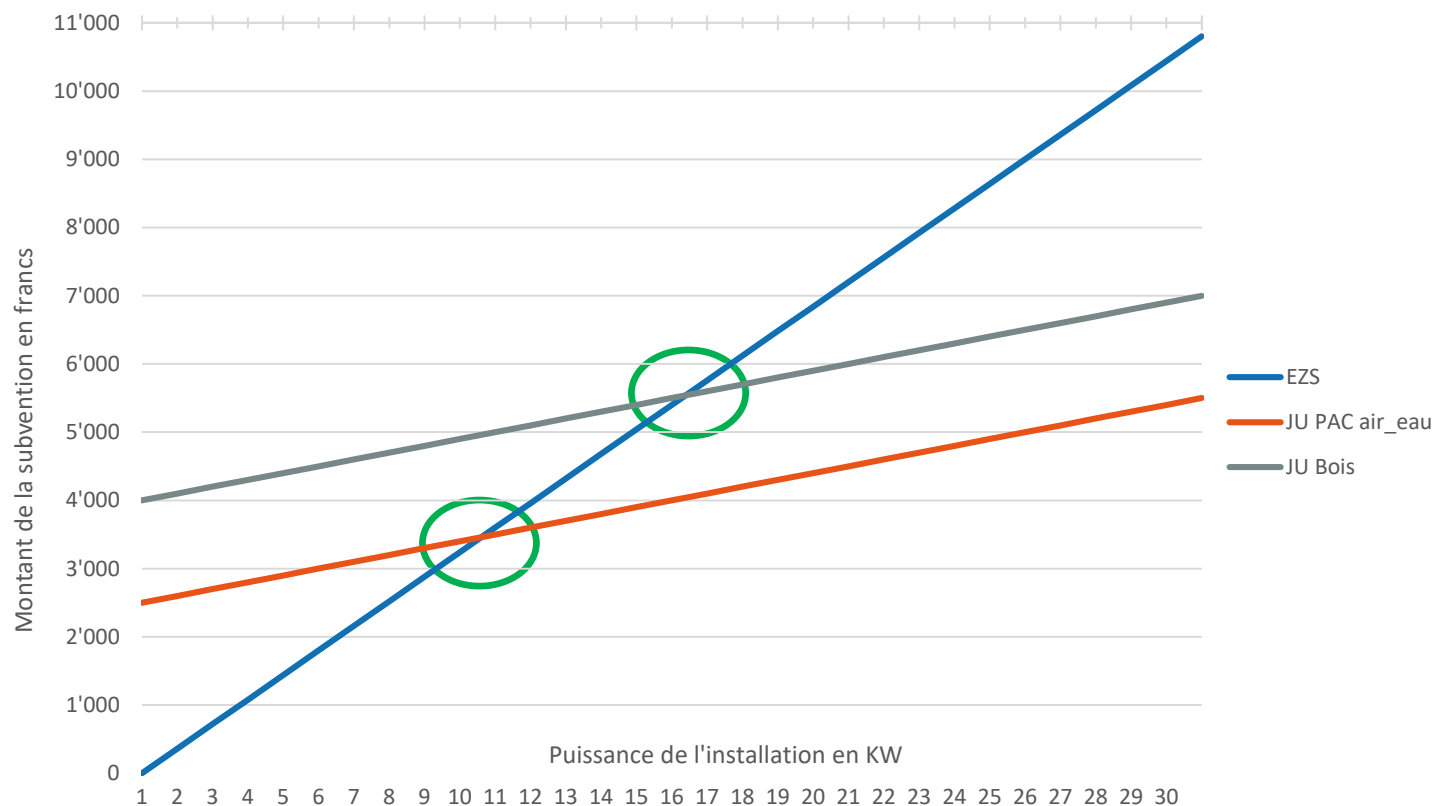


CHF 4'000.- + CHF 100.-/kW_{th}



Programme Energie Zukunft Schweiz

Comparatif des subventions



<10 kW et < 2000 lt de mazout
PAC via PB 2023

>16 kW et > 3200 lt de mazout
PAC et bois-énergie via primeclimat.ch

Remplacement de chauffage électrique fixe à résistance

- Distribution de chaleur à créer
 - Chauffage de sol
 - Radiateurs
- Dimensionnement selon SIA 384.201
- Température maximum:
 - 50°C radiateurs // 35°C chauffage de sol
- Mesures d'isolation à mettre en œuvre

Distribution hydraulique: CHF 3'000.- + CHF 100.-/kW_{th}



Installations solaires thermiques M-08

QM-SOLAR : Calculateur-GPV

Création de la garantie de performance validée (GPV): 1 -> 2 -> 3 -> 4 -> 5

1 Emplacement / Consomm. d'énergie

Code postal: 2830
Courrendlin

Habitants d. la maison: 5
Rue, n.:

2 Orientation / Inclinaison

Orientation: 0° sud
Inclinaison: 35°

3 Capteur / système / Bâtiment

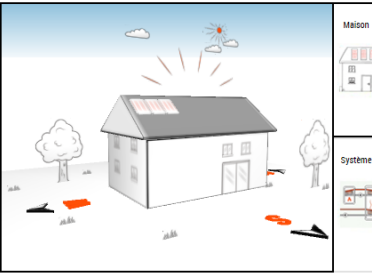
Capteur plat
Pompe à chaleur air-eau
seulement eau chaude

4 Grandeur du système

Surface des capteurs: 6 m²
Dimension du réserv.: 800 l

5 Garantie de performance validée (GPV) en 4 étapes

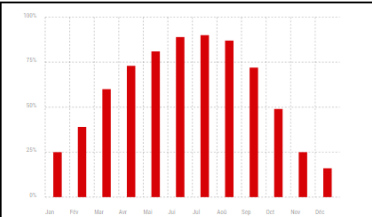
Validation Détails Check-liste Création GPV



Résultats simulation

	sans inst. solaire	avec inst. solaire
Taux de couverture solaire	-	59.6 %
Consomm. d'énergie (Courant)	2142 kWh	890 kWh
Emissions de CO ₂	990 kg / année	411 kg / année

Taux de couverture solaire



Calculateur-GPV, stb575.e.3

Reset

Infos / notices légales

fachion Simulation Framework

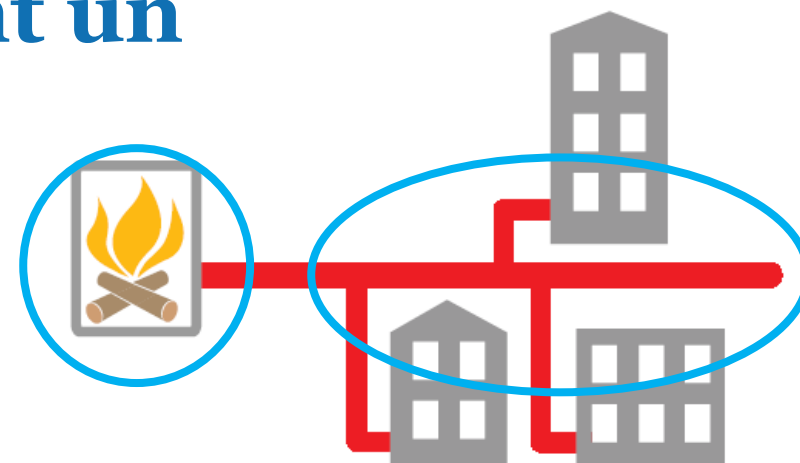
- Bâtiments existants
 - Au moins 5 ans
- Minimum 2 kW
 - 4 à 6 m2 de capteurs selon fournisseur
- Garantie de performance validée GPV
www.swissolar.ch

CHF 2'000.- + CHF 500.-/kW



Chauffage à distance M-18

Production de chaleur alimentant un réseau

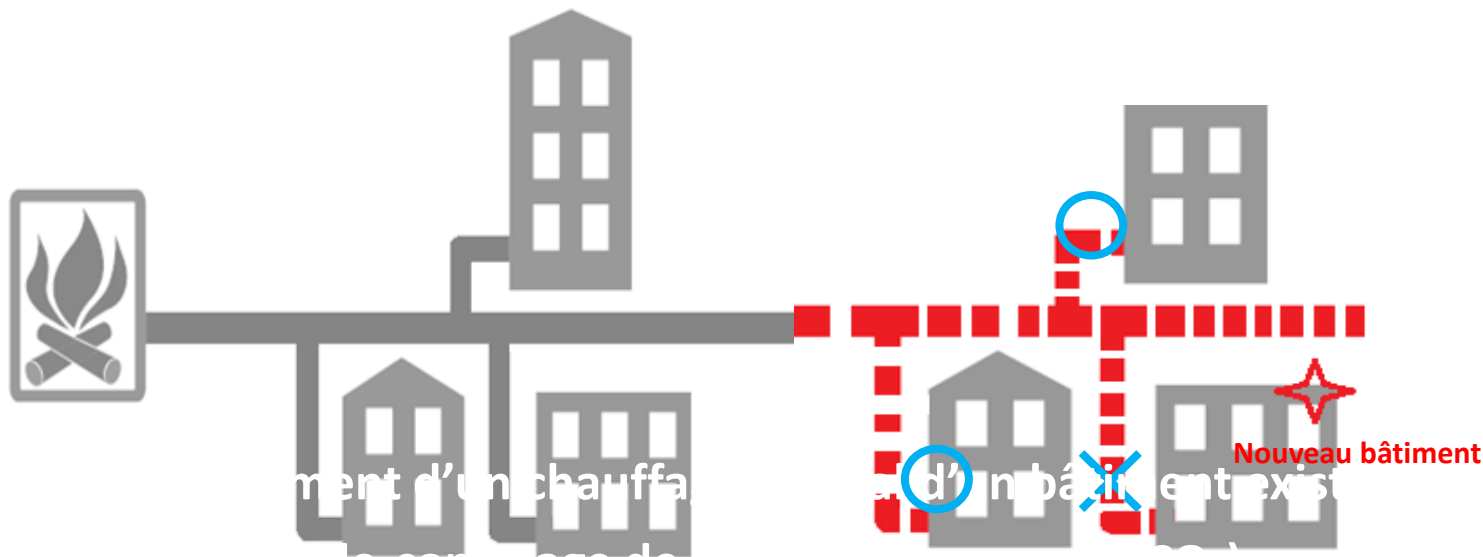


- **130 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)
- **150 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)



Chauffage à distance M-18

Raccordement à un réseau de chaleur



- **150 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)



JU-036



JU-001-P

MINERGIE M-12 et M-16

• Tableau

Maison Individuelle	Immeuble collectif	Bâtiment non-habitat
---------------------	--------------------	----------------------

Assainissement

Minergie

CHF 130.-/m2

CHF 95.-/m2

CHF 50.-/m2

Minergie -P

CHF 170.-/m2

CHF 135.-/m2

CHF 80.-/m2

A construire

Minergie -P

CHF 75.-/m2

CHF 40.-/m2

CHF 30.-/m2



- www.jura.ch/energie
- Subventions

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
> Service du développement territorial (SDT)
Actualités - Consultations
Bases légales
GéoPortail
Plan directeur cantonal
Aménagement du territoire
Permis de construire
Cadastre et géoinformation
> Énergie
Politique énergétique du Canton du Jura
> Subventions
> Programme Bâtiments
Soutien aux installations photovoltaïques
Programme d'efficacité électrique
Bases légales
Géothermie profonde
Centres de conseils
Agenda des formations dans le domaine de l'énergie
Degrés-jours et températures moyennes
Mobilité et transports
Commission des paysages et des sites
> Service des infrastructures (SIN)
> Office de l'environnement (ENV)
> Informatique (SDI)
DÉPARTEMENT DES FINANCES
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
CHANCELLERIE D'ÉTAT

Programme Bâtiments

1. Programme Bâtiments

Le programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO₂ et par le canton du Jura. Il a été élaboré sur la base du modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).

Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation

[M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre](#)

Rénovation du bâtiment sans étape (en une seule fois)

[M-12 Rénovation complète avec certificat Minergie ou Minergie-P](#)

Remplacement de chauffage à énergie fossile ou électrique

[M-02 Chauffage à bûches ou à pellets avec réservoir journalier](#)

[M-03 Chauffage à bois automatique, puissance calorifique ≤ 70 kW](#)

[M-04 Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW](#)

[M-05 Pompe à chaleur air/eau](#)

[M-06 Pompe à chaleur électrique \(sol/eau, eau/eau\)](#)

[M-07 Raccordement à un réseau de chauffage](#)

Nouvelle construction

[M-16 Nouvelle construction Minergie-P](#)

Autres

[M-08 Capteurs solaires thermiques](#)

[M-18 Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur et/ou de l'installation de production de chaleur](#)

2. Qui peut déposer une demande de subvention ?

Toute personne physique ou morale de droit privé ou public, propriétaire d'un bâtiment ou de l'installation situé dans le canton du Jura, ayant un projet qui respecte les conditions spécifiques à chaque mesure.

3. Quel est le montant de la subvention à attendre ?

Les montants alloués par type de mesures prises sont définis dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution, à l'exception de ceux portant sur l'installation de capteurs solaires thermiques, pour lesquels la limite est fixée à 2'500 francs.

[Tableau récapitulatif des montants de subvention 2023 \(PDF, 502 Ko\)](#)

4. Quelles sont les conditions à remplir ?

L'enregistrement des demandes d'aide financière doivent être formulées sur la nouvelle plateforme internet (bouton «Déposer une demande en ligne»). Une fois la demande saisie, imprimer le formulaire et le transmettre avec les justificatifs requis à l'adresse mentionnée.

Les travaux ne doivent pas démarrer avant l'enregistrement en ligne de la demande sur <https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju>.

[Déposer une demande en ligne - Programme Bâtiments du canton du Jura](#)

[Retour à la page des subventions](#)

Informations complémentaires

Web: www.leprogrammebatiments.ch

Courriel: energie.info@jura.ch

T 032 420 53 10

[Déposer une demande en ligne](#)

Vidéos explicatives



[Comment déposer une demande ? \(vidéo explicative\) \(VPA, 173,2 Ko\)](#)

Autres vidéos

[Programme Bâtiments - Toutes les vidéos](#)

Documents

[Arrêté du Département de l'environnement du 31 janvier 2023 \(PDF, 542 Ko\)](#)

[Arrêté du Gouvernement du 17 janvier 2023 \(PDF, 290 Ko\)](#)

Liens

[PAC système-modèle](#)

[Swissolar](#)

[Minergie](#)



https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju

Le Programme Bâtiments du canton du Jura

Nous saluons votre engagement pour une utilisation plus efficace de l'énergie et un recours aux énergies renouvelables.

Les conditions générales du programme doivent être consultées sur le site www.jura.ch/energie avant le dépôt d'une demande.

Veuillez noter que votre demande ne sera traitée qu'à partir du moment où le formulaire de demande signé et les annexes nécessaires seront parvenus par courrier postal au centre de traitement.

Conformément à l'art. 21 de la loi sur les subventions, aucune subvention n'est accordée pour des travaux déjà en cours. Une fois la demande de subvention saisie en ligne et soumise sur cette plateforme, les travaux peuvent démarrer s'ils ont été autorisés par l'autorité compétente. L'octroi d'une aide financière n'est pas garanti tant qu'il ne fait pas l'objet d'une décision.

Avez vous un compte d'utilisateur?

CONNEXION

Vous n'êtes pas encore enregistré sur ce portail de demande

CRÉER UN COMPTE UTILISATEUR



Installations solaires photovoltaïques

www.pronovo.ch soutient votre installation



Réponses aux questions
les plus fréquentes (FAQ)



Calculer le montant de
ma subvention



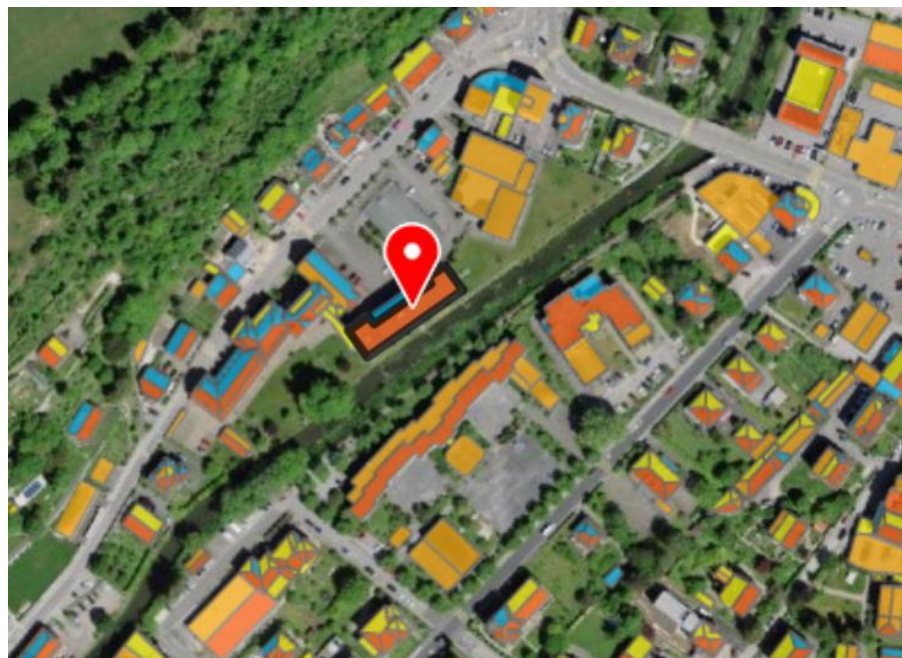
Déposer ma demande de
subvention



Portail clients de
Pronovo



www.toitsolaire.ch



SWISSOLAR 

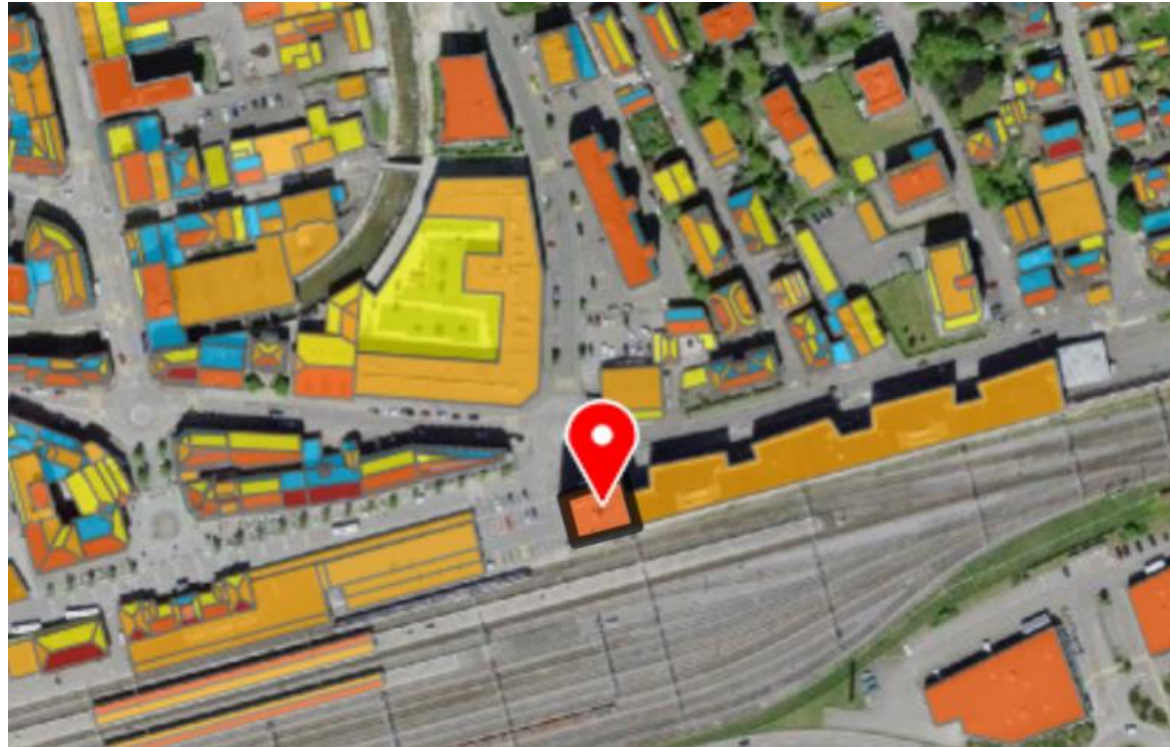
 **suisse énergie**
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire



www.toitsolaire.ch



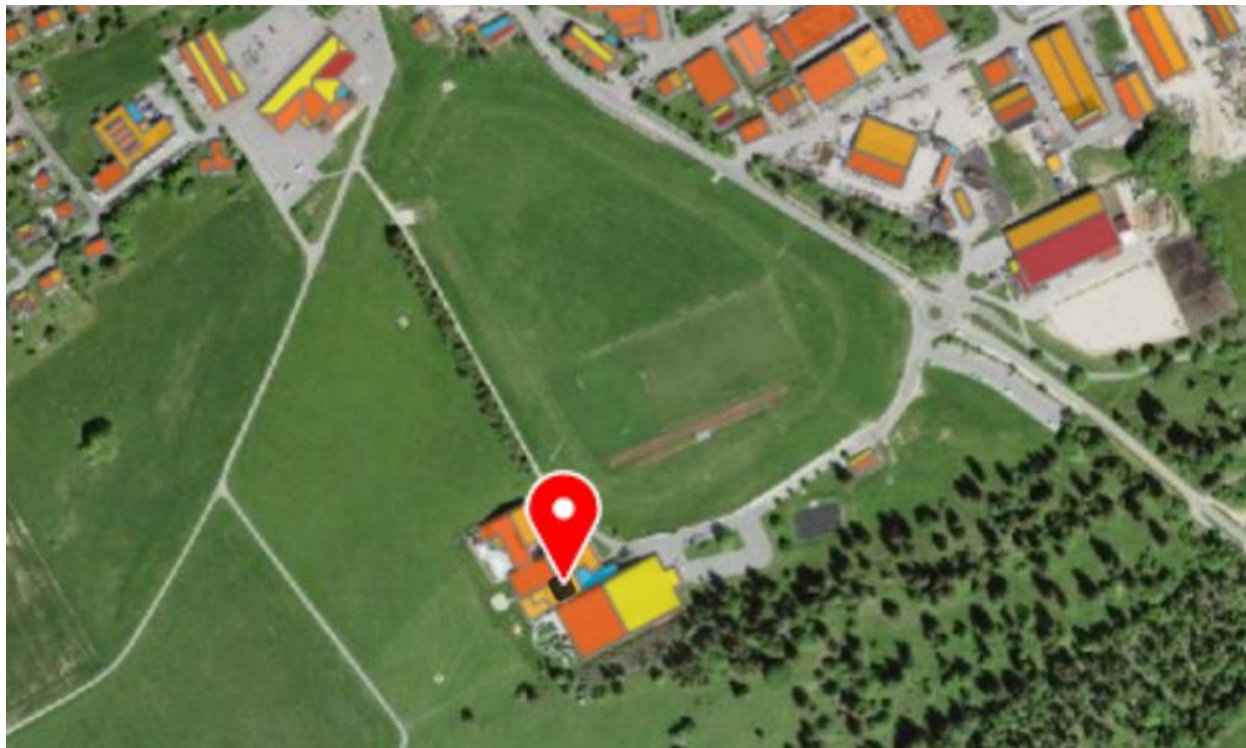
SWISSOLAR 


suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire

www.toitsolaire.ch



SWISSOLAR 

 **suisse énergie**
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire

Installation solaire photovoltaïque ?

Rentabilité des investissements dans le domaine des installations photovoltaïques?

- Autoconsommation ou consommation propre maximum
- Prix de rachat fixé par votre distributeur www.pvtarif.ch
- Possibilité de vendre ses GO «Garanties d'origine»

Programme d'efficacité électrique

ProKilowatt
effienergie

- En vigueur depuis le 27 octobre 2018
 - Remplacement de circulateur de chauffage
 - Optimisation de l'éclairage (bâtiments de services)
- www.ffiwatt.ch

Déductions fiscales

- Déduction à 100% des coûts des installations utilisant des énergies renouvelables pour les bâtiments existants,
- Déduction à 100% des mesures prises sur l'assainissement de l'enveloppement du bâtiment permettant de diminuer la consommation
- Pas d'impact sur la valeur fiscale de l'immeuble (pour les mesures purement énergétiques)
- Pour bénéficier au mieux des déductions fiscales, il est possible d'assainir par étapes en répartissant les travaux dans le temps
- **Demeure réservée l'Ordonnance relative à la déduction des frais d'entretien d'immeubles, RSJU 641.312.51**





Plus précisément

2019

Formule 4

Nom-s: _____ Prénom-s: _____ N° de contribuable: _____

DONNEES GENERALES

Immeuble

Dépenses consenties pour des mesures d'économie d'énergie / recours aux énergies renouvelables

En plus des frais d'entretien proprement dits déjà cités, les dépenses consenties pour des mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables sont **en principe** déductibles intégralement.

■ Les mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans les installations du bâtiment, par exemple :

- les installations de récupération de chaleur;
- l'assainissement de cheminée lié au renouvellement d'un générateur de chaleur;
- **les analyses énergétiques** et les plans directeurs de l'énergie;
- le remplacement d'appareils ménagers gros consommateurs d'énergie qui font partie de la valeur de l'immeuble. (les congélateurs, lave-linge, sèche-linge ne font pas partie, sauf exception, de la valeur officielle de l'immeuble);
- les investissements dans des installations solaires photovoltaïques de la fortune privée sont entièrement déductibles. Par contre, la vente d'énergie est à déclarer chaque année sous chiffre 4180 de la présente formule.



- Est-ce qu'une analyse énergétique via un «CECB plus» peut faire l'objet d'une déduction fiscale?

Bon à savoir pour conclure

- Une bonne planification est un aspect primordial – il est judicieux d’anticiper et de commencer par un CECB Plus.
- En cas d’urgence pour un changement de chauffage, n'oubliez pas le conseil incitatif
- Les demandes de subventions doivent être soumises avant le début des travaux.
- Les assainissements énergétiques valent la peine: ils sont rentables, augmentent le confort d'habitation et contribuent à la protection du climat.
- L’exploitation d’un chauffage à énergie renouvelable est avantageux



Pour plus d'informations...

www.jura.ch/energie

www.energie-environnement.ch

www.leprogrammebatiments.ch

www.minergie.ch

www.cecb.ch

www.chauffezrenouvelable.ch

www.francsenergie.ch





Merci!

www.leprogrammebatiments.ch

